

Conseil de la Vie Sociale
Antenne Brétigny
ZAC Maison Neuve
61 avenue de la Commune de Paris
91220 BRETIGNY SUR ORGE

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE C.V.S
DU 9 Décembre 2017**

REUNION ANNUELLE

Étaient présents :

Représentants association : Mr Constantino remplaçant de Mme Breton
Mr Forest Xavier
Mr Viers Philippe

Représentant des familles : Mme Profil Irène

Représentants des travailleurs : Mme Ait Samadi Nora
Mr Leblanc Jimmy
Mme Guillen Marie

Représentants du personnel : Me Saussaye Christelle

Absents excusés : Mme Perdreau Isabelle
Mme Potet Nathalie

1/ Serait-il possible d'avoir 4 semaines de congés annuels l'été ?

Réponses :

- Actuellement nous sommes à 3 semaines, une réflexion avec les familles sera mise en place par le biais d'un questionnaire. Au vu du résultat, nous replacerons la quatrième semaine si la demande en est faite en 2019. L'année 2018 étant une année d'expérience.

- Les jours mobiles font partie de la loi 2005, ceux-ci ne peuvent pas être pris consécutivement. Ils ne pourront pas être posés après ou avant des congés car cela pourrait engendrer des problèmes au niveau de l'effectif.

L'année prochaine le C V S ouvert aux familles se déroulera sur chaque antenne.

2/ Est-il prévu des chèques cadeaux pour Noël ?

Réponses:

Les chèques cadeaux cette année ont été distribués.

3/ Peut-on nous expliquer comment nous sommes payés en arrêt maladie les trois premiers jours ?

Réponses :

Pour les jours carences :

Il n'y a pas de jours de carence car la mutuelle d'entreprise les prends en charge.

Petit rappel sur divers questions au niveau des fiches de paies :

*Si on a plus de 360 jours d'arrêt maladie sur 3 ans, on ne bénéficie plus des indemnités journalières.

Pour avoir de nouveau droit il faut retravailler 1 an sans arrêts de maladie.

*En bas de chaque fiche de paye, les retards et les absences sont reportées sur le mois prochain.

Ex : arrêt salaire le 5.12.17

Si on est malade après le 5.12.2017

Les absences seront reportées sur le mois de janvier 2018

*Si une personne a un arrêt avant ses congés payés, la personne récupère ses congés payés.

*Si c'est pendant ses Congés Payés, il ne récupère pas ses congés payés.

*Jour mobile et congé annuel : sont à prendre avant le 31.12, sinon ils sont perdus.

E.S.A.T « Les Ateliers du Vieux Châtres »

ZAC de Maison Neuve 61 avenue de la Commune de Paris 91220 BRETIGNY SUR ORGE

SIRET 785 193 947 000 88

Tel : 01.60.85.23.90

Fax : 01.60.85.23.99

esat-bret.cvs@aapise.fr

© Site web : esat-atelierduvieuxchatres.aapise.fr

Rappel au niveau administratif :

Renouvellement du dossier **MPDH**

L'ESAT ne reçoit plus la notification.

- **Rappel auprès des familles :** dès qu'ils ont la copie de notification la faire parvenir à l'ESAT. Contrôler les dates de fin de prise en charge afin de renouveler la notification, car l'**ASP** coupe l'aide aux poste si on a pas le document.
- **Pas de corps médical au sein de l'Esat.**
si une personne fait un malaise, on fait intervenir les pompiers.
Vous pouvez nous indiquer, si la personne accueillie et la personne responsable sont d'accord pour nous communiquer le traitement qu'il a, sous pli confidentiel, afin de pouvoir informer les secours .

DMV : dossier de médecine **urgent**

3/ Questions diverses :

* Le directeur informe les familles de l'évolution en ce qui concerne les projets de reconstruction de l'ESAT Arpajon.

Le dossier est bloqué au niveau de la mairie d'Arpajon et l'ESAT redépose un nouveau permis de construire modificatif.

Si tout va bien, l'antenne d'Arpajon déménagerait fin avril début mai 2018. Durant les travaux l'ESAT sera transféré au château de Bruyères le Châtel.

*Réfection des portes du self en cours.

*Construction d'un garage et de deux nouveaux ateliers sur l'antenne de Brétigny.
Numérisation
Couture, retouche, repassage, courant 2018.

*Titre de transport : la carte améthyste doit être renouvelée tous les ans.

*Le directeur Général Mr Authenac part à la retraite et sera remplacé par Mr Mesloub Ismael.

Fin de la séance a 11h30

E.S.A.T « Les Ateliers du Vieux Châtres »

ZAC de Maison Neuve 61 avenue de la Commune de Paris 91220 BRETIGNY SUR ORGE

SIRET 785 193 947 000 88

Tel : 01.60.85.23.90

Fax : 01.60.85.23.99

esat-bret.cvs@aapise.fr

© Site web : esat-atelierduvieuxchatres.aapise.fr